

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Raison sociale : Aqua – Control Enseigne : Aqua – Control Statut juridique: sarl au capital de 7650 euros
Siège social : 102 rue de rome 59100 Roubaix, France Téléphone : 03.20.700.937 Fax : 03.20.36.99.64

E mail : contact@nord-humidite.com Site internet : www.nord-humidite.com
contact@nord-humidite.net www.nord-humidite.net
aqua.control.free.fr

Siret : 44821462700011 N° TVA : FR17448214627 Code APE : 452 k

PREAMBULE

La société Aqua-Control est une société spécialisée en traitement des problèmes d'humidité (cave, murs humides, champignons ...) et en vente à distance de produits et appareils liés à la régulation de l'humidité.

La sarl Aqua-Control peut également proposer des produits ou matériels autres.

La sarl Aqua-Control vend des marchandises à distance via le réseau Internet (sites ou courrier électronique), le téléphone, le fax, le courrier postal, ou des catalogues papier thématiques ou des annonces presse.

La sarl Aqua-Control ne possède pas de magasin mais un entrepôt de stockage d'où les colis sont expédiés et peuvent être retirés sur rendez-vous.

Tous les produits proposés par la sarl Aqua-Control ne sont pas obligatoirement visibles sur les sites internet ou les catalogues, seule une partie de la gamme y est présentée.

POUVOIRS ET OBLIGATION

Est client au titre des présentes conditions générales, toute personne qui commande ou demande un devis qu'elle soit une personne physique ou morale

Le client certifie avoir les pleins pouvoirs de décisions et conclusion pour finaliser ce contrat.

L'ensemble des présentes conditions générales de vente régit la location et la vente des produits, marchandises ou chantier au jour de la passation de la commande.

Les présentes conditions générales de ventes régissent les relations contractuelles entre Aqua-Control et le client, les deux parties les acceptant sans réserve ni condition et étant tenu de les respecter.

Les présentes conditions sont modifiables à tout moment, le client est donc invité à les demander et les lire régulièrement.

Chaque version des présentes possède une date précise, les commandes sont donc régies par les conditions générales à la date de la commande.

PROPRIETE ET BREVETS

Les sites web et annonces, publications Internet, numériques ou papier créés ou édités par la sarl Aqua-Control sont la propriété exclusive de la sarl Aqua-Control.

Toute reproduction partie ou intégrale est interdite et expose le ou les contrevenants à des poursuites.

Une dérogation exceptionnelle peut être autorisée en accord avec Aqua-Control sur demande préalable avec confirmation écrite.

Nos devis, schémas, factures, descriptifs ou tout autres documents restent notre propriété et leur communication, toutes reproductions ou publications sont interdites.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES MATERIEL

Légalité

Les clients localisés en France métropolitaine ou non sont soumis à la loi française et sont tenu de régler la totalité des factures y compris la TVA et l'écotaxe DEEE.

Matériels et produits

Les photographies ou images représentant les marchandises ou leur conditionnement n'entre pas dans le champ contractuel, la responsabilité ne pourra être engagée.

Les fiches techniques, photos et informations sont issues des données transmises par les constructeurs, la sarl Aqua-Control n'est en aucun cas responsable des données erronées transmises par les fournisseurs ou constructeurs.

Les marchandises sont conformes à la législation et aux normes européennes en vigueur.

Tarifs

Les prix affichées sur nos sites, documents, devis et factures, sont non négociables et sont indiqués en euros hors taxes ou toutes taxes comprises et hors frais de port selon que le client soit un particulier ou une entreprise.

Les sites web et annonces destinés aux particuliers affichent les prix toutes taxes comprises et hors frais de port, les frais de port étant précisés séparément de l'article.

Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour cause d'augmentation, de prix de lancement, promotions, déstockage ou soldes.

Tous les prix sont donnés sous réserve d'erreur typographique manifeste.

Paiement

Aqua-Control propose des paiements en ligne par sites sécurisés bancaires ou paypal, en espèce en cas de retrait de marchandises en notre entrepôt ou chantier, chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Aqua-Control », par virement électronique directement sur notre compte dont les coordonnées bancaires sont :

Code banque : 30004 - Code guichet : 00530 - Numéro de compte: 00010256821 – Clé : 32

Ou par virement international directement sur notre compte dont les coordonnées bancaires sont :

Code IBAN : FR76 3000 4005 3000 0102 5682 132 - Code BIC : BNPAFRPPRBX

La sarl Aqua-Control se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un client qui n'aurait pas réglé en tout ou partie la commande actuelle ou une commande précédente, ou avec lequel un litige serait en cours d'administration.

La commande ne pourra être livrée qu'à réception de la totalité du paiement sauf accord préalable.

La commande d'un chantier n'est prise en compte qu'en ayant reçu et encaissé l'acompte de 30 % indiqué sur le devis.

Le solde est à régler le jour où le chantier est terminé au départ du personnel Aqua-Control.

Les devis mentionnent les modalités de règlement qui sont reprises sur les factures.

Le non-paiement d'un chantier, même en cours d'exécution, rend l'intégralité de la créance exigible et dégage Aqua - Control de toutes obligations et engagements, garantie comprise.

Le non-paiement à échéances entraînera des pénalité de retard de 2% par mois sans aucune mise en demeure.

Les frais de recouvrement pour solder une facture feront l'objet d'une refacturation au client.

Transport

Les marchandises sont conditionnées de manière à ne subir aucune dégradations lors du transport.

Le transport pourra être réalisé par la société Aqua-Control à la demande du client.

A réception, le client est tenu de vérifier avec le transporteur le bon état des marchandises et signe le reçu du livreur.

La signature du client sans réserves ou mentions similaires atteste que le matériel est en bon état.

Le non signalement par la notification de « réserves » pour choc ou coup ou autres mentions signalant une détérioration ou avarie du colis sur le bon de livraison du transporteur ne pourra faire l'objet d'un retour, d'un refus de livraison, d'une demande de remise, de remboursement ou d'indemnisation.

Lors du transport des marchandises par le client lui-même, lui seul est responsable des marchandises et des dommages que celles-ci pourraient occasionner, aucune réclamation ne sera acceptée.

Les délais de livraisons varient de 72 h à 10 jours selon la marchandise.

Dans certains cas de rupture de stock, le client sera prévenu du délai prévisible de livraison qu'il acceptera ou non en accord avec la sarl Aqua-Control.

Lorsque la marchandise a été remise au transporteur, la sarl Aqua-Control n'est pas responsable des délais de livraison non respectés, des méthodes de transport et des dégradations éventuelles lors du transport.

L'ensemble de la clause précédente étant de la responsabilité du transporteur, aucune remise ou dommage et intérêt ne pourront être réclamés.

En cas d'absence lors de la livraison, le postier ou le transporteur mettra un avis de passage, le client est tenu de contacter l'organisme concerné dans les plus brefs délais.

Les devis et contrats de location indiquent le montant des frais de livraison chez le client mais non les frais de retour qui sont à la charge du client.

DEEE, taxe éco-participative

Les marchandises sont livrées au rez de chaussée, sans mise en service et sans enlèvement de l'ancien matériel.

Conformément à la norme DEEE sur le traitement des déchets, le client dispense la sarl Aqua-Control de l'enlèvement de l'ancienne marchandise et s'engage à régler la taxe DEEE et à remettre la marchandise dans le circuit de recyclage (déchetterie ou autre organisme agréé) par ses propres moyens et à sa charge.

Fonctionnement et bonne utilisation

L'ensemble du matériel est livré neuf et garanti (sauf le matériel de location) avec sa facture ou son bon de livraison sur lequel (ou lesquels) est mentionné le nom et la référence du matériel.

La pose et l'installation sont réalisées par le client selon le mode d'emploi, qu'il est tenu de respecter, et sont de sa seule responsabilité.

Les conditions d'entretien sont mentionnées dans le mode d'emploi et doivent être respectées à la lettre.

Le client est tenu de contacter la sarl Aqua-Control pour toutes informations complémentaires avant, pendant et après l'achat.

Dans le cas de non-respect de ces conditions, la responsabilité d'Aqua-Control ne saurait être engagée.

Aqua-Control n'est pas responsable des pertes, vols ou dégradations intervenant sur la marchandise ou sur d'autres biens du fait des marchandises et de leur utilisation.

Garanties

Aucune demande de garantie ou réclamation de quelque nature que ce soit ne sera recevable avant le paiement de l'intégralité des prestations et/ou marchandises.

Les durées de garantie sont précisées et comprennent les pièces et main d'œuvre dans le cas de marchandises.

Le client bénéficie de la garantie légale contre les vices cachés à la condition qu'il client en fasse la preuve dans les plus brefs délais.

Pour rappel cette garantie est due par le vendeur sous 4 conditions :

- que le défaut du produit soit caché
- qu'il soit antérieur à la conclusion du contrat de vente
- qu'il soit important à tel point que le client ne l'aurait pas acheté où en aurait offert un prix moindre
- que l'action soit intentée dans un bref délai à partir de la réception

Aucun retour ne sera pris en compte sans accord de la sarl Aqua-Control.

La marchandise doit être retournée aux frais du client dans son emballage d'origine avec tous ses accessoires et notice et d'une copie de la facture en mentionnant le défaut constaté.

Dans le cas de chantier, en cas de résultat incomplet, cette garantie consiste en la prise en charge gratuite par notre entreprise des retouches éventuelles des traitements réalisés.

A la fin des travaux, un procès verbal de réception des travaux est établi et signé par le client et la société.

Toute réclamation doit être signalée à par lettre recommandée avec accusé réception sous huit jours date de fin de chantier en indiquant les problèmes constatés.

La garantie est de 10 ans pour les traitements d'étanchéité de cave (sauf exceptions mentionnées sur le devis ou la facture), 20 ans pour les remontées capillaires, et 5 ans pour les maçonneries et 10 ans pour les bois ayant bénéficiés d'un traitement contre la mérule

La garantie pour l'étanchéité de cave ne prévoit pas de ré-intervention en cas de sels minéraux mais uniquement en cas de présence de trace d'eau.

Notre société ne saurait être tenue responsable au cas où une ou des étapes ou zone(s) du chantier n'auraient pu être réalisées ou traitées convenablement du fait du client, la garantie sera remise en cause.

La sarl Aqua-Control utilise des appareils de détection qui ne permettent pas toujours de détecter tous les éléments encastrés et décline toutes responsabilités quant aux dommages et conséquences directes et indirectes causés en cas de percement de tuyau, câble et autres éléments non signalés expressément par le client ou son mandat.

Le client doit signaler tous problèmes, ou informations nécessaires pour la bonne réalisation du chantier et avoir dégagé la zone en vu de l'établissement réaliste du devis et de l'exécution du chantier, la sarl Aqua-Control ne pourra être tenue responsables de désordres ou dégâts en cas de dissimulation d'informations par le client.

Remises et cadeaux

Les cadeaux ne sont ni garantis, ni repris, ni échangés.

Les remises peuvent concerner les frais de port, les marchandises ou les chantiers et sont précisées par écrit.

Recommandations sur des chantiers

Le client s'engage à appliquer toutes recommandations signalées et à ne pas appliquer de méthodes ou produits autres que ceux indiqués par la sarl Aqua-Control.

En cas de non-respect des recommandations, Aqua-Control ne saurait être tenue responsable des éventuelles dégradations des traitements ou des matériaux, la garantie sera remise en cause et aucune indemnisation, remise ou compensation ne pourra être demandée.

Malgré toutes les précautions prises, certains incidents tels que des taches dues aux produits, fissuration et apparition de salpêtre ne peuvent pas toujours être évités, Aqua-Control ne saurait être tenue responsable de ces incidents.

Dans le cas de traitements d'étanchéité d'une partie enterré (sous-sol, cave, mur sous le niveau de la terre ...), les perçages dans le traitement et tout travaux risquant de couper la continuité de la barrière de protection sont interdits.

L'assèchement d'un mur nu de 34 cm d'épaisseur maintenu à une température de 20°C est estimé à un an, toutefois ce délai peut être allongé et ne peut être connu à l'avance en fonction des matériaux composant le mur et des revêtements, peintures, plaques de plâtre et autre éléments le recouvrant.

Les enduits, après dépose complète des anciens revêtements, doivent être réalisés selon un mélange d'une portion de sable 0/2 pour une portion de ciment standard gâchés avec de l'eau et du sikalutex selon les proportions indiquées sur le mode d'emploi sika noté sur le bidon.

Les sels hygroscopiques déposés par l'eau dans les matériaux peuvent absorber excessivement l'humidité ambiante et laisser apparaître des taches ou traces d'humidité non-imputables aux traitements, la dépose des revêtements (plâtres, torchis, peintures ..) est indispensable, dans le cas de non-réalisation de cette dépose la sarl Aqua-Control n'est tenue qu'à la vérification du traitement et éventuellement à une ré-intervention en cas de constatation de manque d'efficacité.

L'assèchement des murs et matériaux peut être accéléré par l'utilisation de chauffages et déshumidificateurs électriques que la sarl Aqua-Control peut louer ou vendre. Dans le cas de traitement par hydrofugation, l'application de produits ou peinture sur la zone traitée est interdite.

Dans le cas de traitement de la mérule, le remplacement ou la réfection de certains éléments peut être imposé par la sarl Aqua-Control, en cas de non réalisation par le client la garantie pourrait être remise en cause.

Dispositions spécifiques aux chantiers

Le client s'engage à laisser libre accès des locaux au personnel d'Aqua - Control chaque fois que nécessaire pour la réalisation du contrat ou toutes visites nécessaires, à dégager une zone convenable pour la réalisation des travaux et devis.

Le client mettra à disposition, à ses frais, un point d'eau ainsi qu'une alimentation électrique de 220 volts et 16 ampères proche du lieu de traitement.

Aqua - Control s'engage à mettre en œuvre tout moyen dont elle dispose pour mener à bien le chantier.

Le client ne pourra exiger la réalisation de travaux ou la fourniture de matériaux non-prévus par le contrat.

L'application de la TVA à 5.5 % implique que le client ai complété la déclaration fournie en double exemplaire et attesté sur l'honneur l'exactitude des indications permettant de bénéficier de cette TVA réduite.

La sarl Aqua-Control se réserve le droit de modifier la méthode et/ou les produits de traitements afin de garantir la bonne réalisation du chantier.

Conditions requises pour la location

Le paiement doit être effectué selon les conditions indiquées sur le devis réalisé au préalable.

Un acompte devra être réglé avant expédition du matériel selon les conditions indiquées dans le devis.

Une caution, fixée en fonction du matériel, doit être donnée sous forme de chèque ou espèces, ou virement.

La caution ne pourra être rendue en cas de détérioration du matériel et le paiement sera encaissé.

Dans le cas de chèque, l'encaissement sera fait en cas de détérioration du matériel ou selon autres conditions mentionnées dans ce document.

Durée de location

La durée minimale de location est de précisée dans le contrat, le devis ou la facture.

La location prend effet au moment où le matériel a été livré au client et prend fin le jour où la totalité du matériel a été restitué en bon état.

Le matériel est réexpédié par le client sous sa responsabilité exclusive.

Caution en cas de location et frais occasionnés

Les conditions d'entretien sont mentionnées dans le mode d'emploi et doivent être respectées à la lettre, dans le cas de non-respect de ces conditions la caution pourrait être encaissée en dédommagement.

Aqua-Control n'est pas responsable des pertes, vols ou dégradations intervenant sur le matériel ou sur d'autres biens du fait du matériel et de son utilisation.

Le locataire prend en charge la totalité des frais de réparations ainsi que des dommages occasionnés sur et par le matériel.

Réserve de propriété

La société Aqua-Control reste propriétaire des marchandises jusqu'à leur paiement complet par le client.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, dès la livraison des marchandises, au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Données personnelles

Les informations nominatives collectées sont indispensables pour le traitement et l'acheminement des demandes, devis, commandes, chantiers ...

Le client certifie l'exactitude des informations transmises et en prend la responsabilité.

Le défaut de renseignement entraîne la non validation de la commande.

Conformément à la loi " Informatique et Libertés ", le traitement des informations nominatives relatives aux clients a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

Résiliation

L'acheteur dispose d'un délai de 7 jours à compter de la livraison de sa commande ou de la facture d'acompte pour les chantiers pour demander l'annulation de la commande et le remboursement des acomptes ou montant globaux d'une commande.

La rétractation devra être faite par recommandé avec accusé réception, aucun retour ne sera accordé sans l'accord de la sarl Aqua-Control.

Dans le cas de marchandises, le remboursement ne pourra être effectué que si la marchandise a été réceptionnée en nos locaux en parfait état de revente, c'est-à-dire, emballé dans son emballage d'origine, complet et ne présentant aucune trace de choc ou dysfonctionnement.

Le client accepte d'ors et déjà une éventuelle pénalité de 50% de la valeur de la marchandise dans le cas où celle-ci nous parviendrait détériorée, sans l'emballage d'origine, en emballage détérioré ou avec des éléments manquants.

Si les marchandises renvoyées ne parviennent pas en état de fonctionner aucun remboursement ne pourra être accordé.

Dans le cas de chantier, le remboursement ne pourra être effectué que si les travaux n'ont pas été commencés.

Si les travaux ont été commencés les frais et travaux réalisés seront déduits du montant du remboursement.

La sarl Aqua-Control peut être amenée à ne pas livrer la marchandise ou ne pas effectuer le chantier en cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant la société de ses obligations, la guerre, la réquisition, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, les épidémies, les vols et l'impossibilité d'être approvisionné.

Responsabilité

La sarl Aqua-Control décline toute responsabilité quant à l'utilisation détournée ou la mauvaise utilisation des marchandises que le client a commandé ou loué, le client prend en charge la totalité des frais de réparations ainsi que des dommages occasionnés sur et par le matériel ou le produit, il en est de même pour les chantiers.

Dans le cas où une autre personne que le signataire utiliserait le matériel, la responsabilité restera celle du signataire de la commande.

Aqua-Control n'est pas responsable des pertes, vols ou dégradations intervenant sur le matériel ou sur d'autres biens du fait du matériel et de son utilisation.

Les sites web reliés directement ou indirectement à nos sites internet ne sont pas sous le contrôle de la société Aqua-Control, en conséquence, la sarl n'assume aucune responsabilité quant aux informations publiées sur ces sites.

Les liens avec des sites tiers ne sont fournis qu'à titre de commodité et n'impliquent aucune caution quant à leur contenu.

Dans le cas de chantier, toutes dégradations prévues dans le devis ou le contrat ne saurait faire l'objet d'une réclamation.

Juridictions

En cas de contestation, attribution de juridiction est exclusivement faite au tribunal de commerce de Tourcoing, Instance de Tourcoing et grande instance.